

# **Modifications des bassins de l'École du Parc-de-la-Montagne, l'École Saint-Paul et l'École Côte-du-Nord**

Document aux fins de consultations

Service de l'organisation scolaire et du transport  
[service.sost@csspo.gouv.qc.ca](mailto:service.sost@csspo.gouv.qc.ca)

mai 2024

# Table des Matières

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>ENJEUX</b> .....	<b>3</b>
<b>PRIORITÉS</b> .....	<b>3</b>
<b>SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉCOLES CONCERNÉES</b> .....	<b>4</b>
<b>DÉMOGRAPHIE LOCALE</b> .....	<b>5</b>
NOMBRE D'ÉLÈVES RÉSIDANT DANS LE BASSIN DES ÉCOLES CIBLÉES .....	5
<b>CAPACITÉ D'ACCUEIL</b> .....	<b>6</b>
CONSTAT .....	6
<b>DÉMARCHE SUIVIE</b> .....	<b>6</b>
<b>ZONES CIBLÉES POUR UN DÉPLACEMENT</b> .....	<b>8</b>
DESCRIPTION DES ZONES CIBLÉES POUR DÉPLACEMENT .....	10
<b>CALCULS POUR LES BASSINS</b> .....	<b>11</b>
<b>TRANSPORT</b> .....	<b>13</b>
<b>AUTRES OPTIONS EXPLORÉES</b> .....	<b>14</b>
<b>CARTES INITIALES ET FINALES DES BASSINS MODIFIÉS</b> .....	<b>15</b>
<b>CONSTATS FINAUX</b> .....	<b>16</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>
<b>ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>17</b>

# Introduction

---

Le centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) est en croissance de population depuis presque 20 ans. Des demandes d'ajout d'espace incluant de nouvelles écoles, mais aussi des agrandissements d'écoles existantes nous permettent d'accueillir plus d'élèves, mais il faut s'assurer de bien répartir ces derniers dans une école à proximité de chez eux. Cela implique une redéfinition de bassins d'écoles concernées.

Dans ce contexte, le CSSPO vous présente un projet de modification des bassins de trois écoles afin de combler les nouveaux espaces et mieux répartir les élèves sur l'ensemble du secteur.

## Enjeux

---

Dans le secteur Nord-Est du CSSPO, l'École du Parc-de-la-Montagne a été agrandie de 12 locaux et rénovée permettant d'accueillir beaucoup plus d'élèves. Le nombre d'élèves dans le bassin de l'école Saint-Paul génère des surplus depuis plusieurs années et l'École Côte-du-Nord a de place pour accueillir d'autres élèves.

De plus, le CSSPO souhaite améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en créant des pôles de service là où se retrouvent les élèves issus de l'immigration en besoin de soutien. Considérant son emplacement et sa clientèle importante issus de l'immigration, l'École Saint-Paul devrait être un tel pôle de service, mais elle ne peut pas l'offrir faute de places disponibles.

## Priorités

---

Les priorités suivantes encadrent les choix qui ont permis d'en arriver au scénario proposé dans ce document :

❖ **Redistribuer les élèves de ces trois bassins-écoles**

- Afin que les élèves d'un bassin puissent fréquenter le plus possible leur école de bassin ou de quartier.

❖ **Respecter les capacités d'accueil des trois écoles impliquées**

- En regardant à la fois le nombre d'élèves au total, mais surtout le nombre et le type de groupes pouvant être ouvert annuellement.

### ❖ Pérennité

- Une période de 5 ans est visée pour la pérennité des bassins de population, en fonction des prévisions d'effectifs scolaires disponibles.

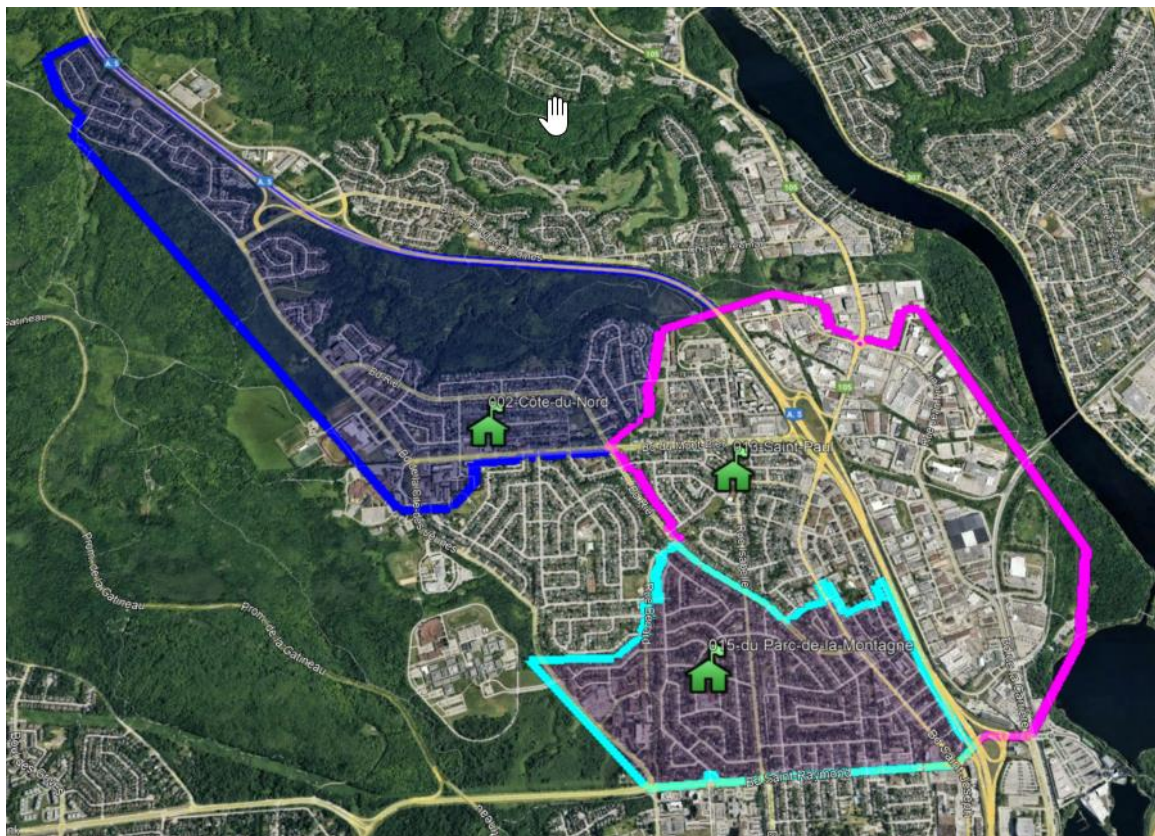
### ❖ Favoriser le transport actif

- La distance de marche est établie à 1 600 mètres pour les élèves du niveau primaire (en utilisant les voies publiques et les passages piétonniers entretenus par la Ville de Gatineau lors de la saison hivernale). Pour les élèves de niveau préscolaire, cette distance est de 600 mètres. Au-delà de ces distances, les élèves sont admissibles au transport scolaire, conformément à la politique en matière de transport scolaire (30-20-20) du CSSPO en vigueur.

## Situation géographique des écoles concernées

---

Une partie du secteur Nord-Est du CSSPO



Les trois écoles visées par les modifications de bassins sont situées au nord du boulevard Saint-Raymond, à l'est de l'autoroute 5 et à l'ouest du Parc de la Gatineau : l'École du Parc-de-la-Montagne, l'École Saint-Paul et l'École Côte-du-Nord.

# Démographie locale

En 2023-2024, les données démographiques du ministère de l'Éducation (MEQ) dénombrent 1275 élèves de niveaux préscolaire et primaire habitant dans les bassins des trois écoles visées. D'ici cinq ans le MEQ estime que ce nombre d'élèves sera d'environ 1337.

Écoles	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
École Saint-Paul	463	468	495	506	536
École Côte-du-Nord	427	412	413	428	452
École du Parc-de-la-Montagne	369	361	351	347	349
	1 259	1 241	1 259	1 281	1 337

Source : données MEQ avril 2024

Dans les 5 dernières années, entre 20% et 30% des élèves qui fréquentent une classe d'accueil proviennent de l'École Saint-Paul et de l'École du Parc-de-la-Montagne. L'école Saint-Paul accueille aussi depuis plus de 10 ans en moyenne 4 élèves immigrants de première génération sur 10 alors que l'École du Parc-de-la-Montagne en accueille 3 sur 10.

## Nombre d'élèves résidant dans le bassin des écoles ciblées

Le tableau suivant décrit le nombre d'élèves qui habitent le bassin des écoles ciblées, mais aussi ceux qui fréquentent l'école et qui habitent le bassin.

	Résidents	Qui fréquentent
École Saint-Paul	431	317
École Côte-du-Nord	397	344
École du Parc-de-la-Montagne	365	323

Source : données CSSPO prises en avril 2024

Vous verrez à la section suivante que l'École Saint-Paul n'est pas en mesure d'accueillir les élèves de son bassin et qu'il y a de la place pour accueillir ces élèves dans les deux autres écoles.

# Capacité d'accueil

Les capacités d'accueil des 3 écoles sont indiquées dans le tableau ci-dessous. La capacité est celle calculée selon les paramètres du MEQ et des conventions collectives.

	Locaux			Capacité en élève		
	Présco 4	Préscol 5	Primaire	Total locaux	moy	max
École Saint-Paul	1	2	16	19	335	374
École Côte-du-Nord	0	3	18	21	465	507
École du Parc-de-la-Montagne	4	3	22	29	499	561

La capacité d'une école est non seulement fonction de sa superficie, mais aussi du nombre de locaux de classe et de l'usage qu'on en fait. En effet, la capacité d'une école qui offre un service de classes d'accueil ou de classes spécialisées est diminuée en conséquence, étant donné le nombre réduit d'élèves par classe. Il faut noter que lorsqu'une école accueille des élèves au-delà de sa capacité, on doit alors déplacer les élèves vers d'autres écoles ou sacrifier certains locaux dédiés à d'autres vocations par exemple : salle polyvalente, local d'anglais, local de musique, local de service de garde.

Il faut aussi comprendre que l'indice de défavorisation de l'École du Parc-de-la-Montagne et de l'École Saint-Paul est de 9, ce qui implique que la règle de formation des groupes établie par le MEQ dans la convention collective est à effectif réduit. Dans une classe de cette école au primaire, le maximum d'élèves est fixé à 20. Tandis qu'à l'École Côte-du-Nord, le maximum d'élèves par classe passe de 22 en 1<sup>re</sup> année, 24 en 2<sup>e</sup> année et 26 de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Cela a pour effet que pour un même nombre de locaux de classe on ne peut pas accueillir le même nombre d'élèves au total dans l'école.

## Constat

Avec 431 élèves habitant dans le bassin de l'École Saint-Paul et une capacité d'accueil allant de 335 à 374, les élèves sont forcés d'aller dans une autre école. En 2023-2024, seulement 317 élèves ont pu fréquenter leur école de quartier. Les autres ont été déplacés soit en surplus, en demande de changement d'école ou ont fréquenté une classe d'accueil dans un de nos points de service. (source : données CSSPO prises en avril 2024)

## Démarche suivie

Afin de suivre nos priorités énoncées ci-haut, voici la démarche qui a été suivie afin de proposer une redéfinition des bassins des écoles concernées.

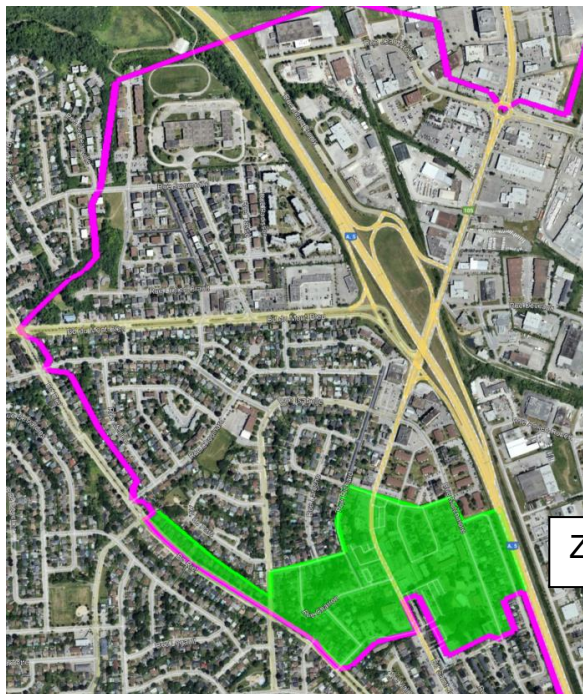
- 1) Nous observons le nombre d'élèves qui fréquentent l'école dans les 5 dernières années afin de voir les tendances démographiques;
- 2) Nous observons le nombre d'élèves qui doivent être déplacés dans les 5 dernières années;
- 3) Nous établissons la capacité d'accueil de l'école en nous assurant de bien comprendre l'usage et le nombre de locaux disponibles tout en comparant nos données avec celles recensées par le MEQ;
- 4) Nous analysons la destination des élèves qui habitent les bassins. Si l'élève habite le bassin d'une école, où est-il et pourquoi cette année;
- 5) Nous prenons note des données démographiques des bassins des écoles rendues disponibles par le MEQ afin de voir le nombre d'élèves prévus particulièrement au préscolaire pour les 5 prochaines années;
- 6) Nous faisons quelques ajustements de ces données en fonction des constats que nous faisons avec les observations sur le terrain et de la migration des familles. Par exemple, on prévoit une augmentation du nombre d'élèves au préscolaire de plus du tiers, ce qui est cohérent avec les naissances déclarées, mais qui ne tient pas compte du nombre de logements disponibles dans le quartier;
- 7) Nous ciblons les zones dans le bassin de l'école à proximité de l'École du Parc-de-la-Montagne et de l'École Côte-du-Nord afin de transférer des élèves vers ces écoles et réduire le nombre d'élèves à l'École Saint-Paul;
- 8) Ces zones sont analysées afin de voir la proportion d'élèves qui y résident depuis 5 ans;
- 9) Nous tenons compte des distances de marche vers les écoles afin de réduire le transport par autobus;
- 10) Avec les données démographiques de l'école, des zones ciblées et des tendances démographiques prévues par le ministère, nous établissons une prévision de clientèle sur 5 ans en nous assurant de ne pas dépasser la capacité d'accueil autant en nombre d'élèves, mais aussi en nombre de classes;

# Zones ciblées pour un déplacement

---

Nous avons commencé par sélectionner la zone 1. Elle est située dans la partie sud du bassin de l'École Saint-Paul, adjacent à l'École du Parc-de-la-Montagne.

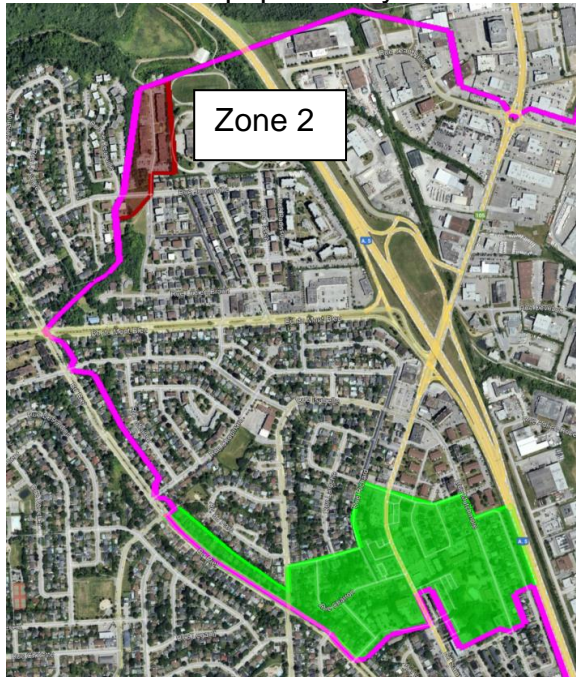
Il y a 87 élèves qui habitent présentement cette zone. Au fil des 5 dernières années, ce nombre d'élèves reste stable à plus ou moins 5 élèves.



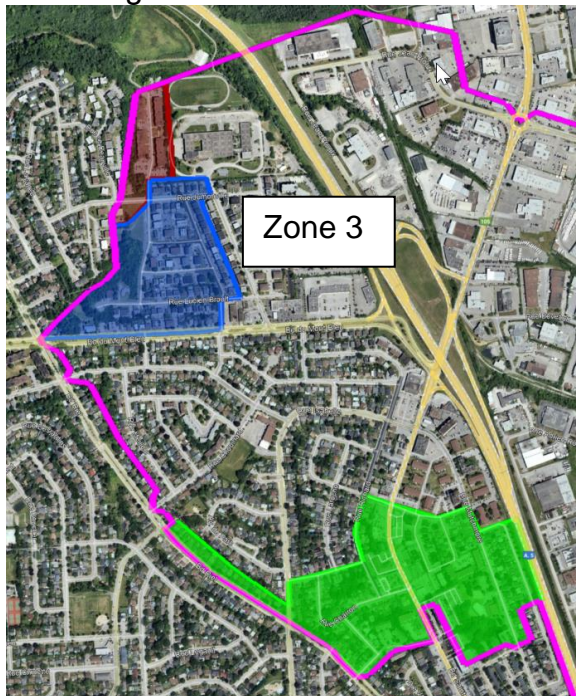
Zone 1



Il a fallu trouver une autre zone de déplacement, car la zone 1 ne déplace pas assez d'élèves de l'École Saint-Paul. La zone 2 est située au nord du bassin actuel de l'École Saint-Paul, adjacent au bassin de l'École Côte-du-Nord. Il y a 37 élèves qui habitent cette zone. La population y est aussi stable à plus ou moins 5 élèves depuis 5 ans.



Enfin, malgré ces deux zones, nous avons déterminé qu'il fallait encore déplacer d'autres élèves afin de mieux répartir les élèves. La zone 3 est adjacente à la zone 2 et ira s'intégrer au bassin de l'École Côte-du-Nord.



## Description des zones ciblées pour déplacement

### Zone 1

Toute la partie du bassin actuel de l'École Saint-Paul qui est au sud de la ligne qui débute au 200 rue Louis-Hébert, tournant vers le nord jusqu'à la rue Meunier, allant vers l'ouest jusqu'à la rue Richard, tournant vers le sud jusqu'à la rue Roger-Poitras, tournant vers l'ouest sur la rue Roger-Poitras, jusqu'à la rue Isabelle, tournant vers le sud jusqu'au boulevard Riel et incluant toutes les adresses vers l'ouest jusqu'à la rue Bédard.

Rue	Numéro civique
Louis-Hébert	Tous
Mutchmore	134 à 211
Meunier	3, 7
Galipeau	Tous
Norman	tous
St-Joseph	700 à 744
Charron	Tous
Richard	1 à 13 et 18 à 34 nombres pairs seulement
Roger-Poitras	4 à 18 nombres pairs seulement
Isabelle	92 à 100 nombres pairs seulement
Thomas-Kelly	Tous
Goudie	Tous
Riel	138 à 186 nombres pairs seulement

### Zone 2

Cette zone contient la rue Charles-Albanel et le 73 rue Jumonville

Rue	Numéro civique
Charles-Albanel	40 à 55
Jumonville	73

### Zone 3

Débutant au coin de la rue Daniel-Johnson et la rue Jumonville allant vers l'ouest, tournant vers le sud sur la rue George-Bilodeau jusqu'au boulevard Mont-Bleu, tournant vers l'ouest jusqu'au boulevard Riel avec toutes les adresses au nord sur le boulevard Mont-Bleu, remontant vers le nord pour inclure du 93 au 24 rue Lucien-Brault et enfin toutes les adresses des rues Le Breton, Étienne-Brulé et Charles-Albanel.

Rue	Numéro civique
Jumonville	38 à 55
George-Bilodeau	Tous
Étienne Brulé	Tous
Le Breton	Tous
Charles-Albanel	Tous
Lucien-Brault	36 à 93
Mont-Bleu	52 à 100 nombres pairs seulement

# Calculs pour les bassins

Les prochains tableaux décrivent les prévisions du nombre d'élèves par niveau en tenant compte d'une prévision du MEQ ajustée, du nombre d'élèves qui habitent présentement le bassin des écoles ciblées sans pour autant les fréquenter et d'une prévision de croissance et décroissance selon des données du MEQ. Ces nombres exclus les élèves qui sont au programme d'étude internationale, au Sport-études ou en classe spécialisée. Nous prévoyons ouvrir 2 classes de préscolaire 4 ans à Saint-Paul et 4 classes de préscolaire 4 ans à Parc-de-la-Montagne. En 2024-2025 nous ouvrirons 4 classes d'accueil à Parc-de-la-Montagne pour ensuite transférer 2 de ces classes vers l'École Saint-Paul en 2025-2026.

PS5 = préscolaire 5 ans

PS4 = préscolaire 4 ans

Acc = classe d'accueil

**Nombre d'élèves qui habitent les bassins et les zones ciblées par niveau**

En 2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
<b>Saint-Paul</b>	62	62	57	56	42	50	49	22	31	431
<b>Parc-de-la-Montagne</b>	41	53	45	58	46	51	47	4	20	365
<b>Côte-du-Nord</b>	62	51	54	54	49	55	48	9	15	397
<b>zone 1</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>87</b>
<b>Zone 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>		<b>1</b>	<b>37</b>
<b>Zone 3</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>63</b>

**Nombre d'élèves par niveau à l'École Saint-Paul après réduction des zones 1, 2 et 3**

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
<b>Saint-Paul - zone 1, 2 et 3</b>	38	35	25	37	27	25	24	15	18	244
	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	45	38	35	25	37	27	25		13	245
2025-2026	48	43	36	33	23	35	25	28	13	285
2026-2027	46	46	41	34	31	21	33	28	13	294
2027-2028	47	44	44	39	32	29	19	28	13	297
2028-2029	46	45	42	42	37	30	27	28	13	312
2029-2030	47	44	43	40	40	35	28	28	13	320
Nombre de groupes calculés										
2024-2025	3	2	2	1	2	1	1	0	1	13
2025-2026	3	2	2	2	1	2	1	2	2	17
2026-2027	3	2	2	2	2	1	2	2	2	18
2027-2028	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18
2028-2029	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18
2029-2030	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18

**Nombre d'élèves par niveau à l'École Côte-du-Nord après ajout des zones 2 et 3**

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
<b>Côte-du-Nord + zone 2 + 3</b>	76	66	70	64	56	71	62	12	20	434
	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	72	76	66	70	64	56	71			475
2025-2026	57	72	76	66	70	64	56			460
2026-2027	71	57	72	76	66	70	64			475
2027-2028	75	71	57	72	76	66	70			486
2028-2029	75	75	71	57	72	76	66			490
2029-2030	75	75	75	71	57	72	76			499
Nombre de groupes calculés										locaux
2024-2025	4	3	3	3	2	2	3	0	0	20
2025-2026	3	3	3	3	3	2	2	0	0	19
2026-2027	4	3	3	3	3	3	2	0	0	21
2027-2028	4	3	2	3	3	3	3	0	0	21
2028-2029	4	3	3	2	3	3	3	0	0	21
2029-2030	4	3	3	3	2	3	3	0	0	21

### Nombre d'élèves par niveau à l'École du Parc-de-la-Montagne après ajout de la zone 1

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
<b>015 + zone 1</b>	51	65	61	67	54	60	58	8	28	452

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	55	51	65	61	67	54	60	56	52	521
2025-2026	61	55	51	65	61	67	54	28	52	494
2026-2027	42	61	55	51	65	61	67	28	52	483
2027-2028	58	42	61	55	51	65	61	28	52	474
2028-2029	56	58	42	61	55	51	65	28	52	469
2029-2030	55	56	58	42	61	55	51	28	52	459

#### Nombre de groupes calculés

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	3	3	3	3	4	3	3	4	4	30
2025-2026	3	3	3	3	3	4	3	2	4	28
2026-2027	2	3	3	3	3	3	4	2	4	27
2027-2028	3	2	3	3	3	3	3	2	4	26
2028-2029	3	3	3	3	3	3	3	2	4	27
2029-2030	3	3	3	3	3	3	3	2	4	27

Ces trois tableaux nous donnent un aperçu du nombre d'élèves et du nombre de groupes potentiel à tous les niveaux pour les 5 prochaines années. Il faut comprendre que ce sont des prévisions et non pas de nombre absolu. Ces calculs nous permettent de dire que, selon les données prévisionnelles que nous avons, nous sommes confiants que les modifications proposées aux bassins des écoles sont réalistes et fonctionnelles tenant compte de la capacité totale des écoles, mais aussi de leur nombre de locaux.

## Transport

Les trois écoles sont à proximité l'une de l'autre. En effet, l'École Saint-Paul est à 1440 mètres de l'École Côte-du-Nord et à 1200 mètres de l'École du Parc-de-la-Montagne. La nouvelle configuration de bassin fait en sorte que les élèves restent marcheurs d'une école à l'autre au primaire. Au préscolaire, l'impact est aussi nul, car les élèves transportés le sont encore dans leur nouvelle école. Il y a une zone à risque présentement dans le bassin de l'École du Parc-de-la-Montagne qui nous oblige à transporter les élèves dans la partie à l'est du boulevard Saint-Joseph dans la zone 1. Avec l'ajout de ces élèves à l'École du Parc-de-la-Montagne, le nombre d'élèves serait suffisant pour faire une demande de brigadier adulte auprès de la ville de Gatineau. Si la demande est acceptée, ceci réduirait le nombre d'élèves transportés. Ce qui change est le fait que certains élèves seront maintenant à une plus grande distance de marche de leur école, mais ils restent en deçà de la distance de marche prévue au primaire soit 1.6 km.

## Autres options explorées

---

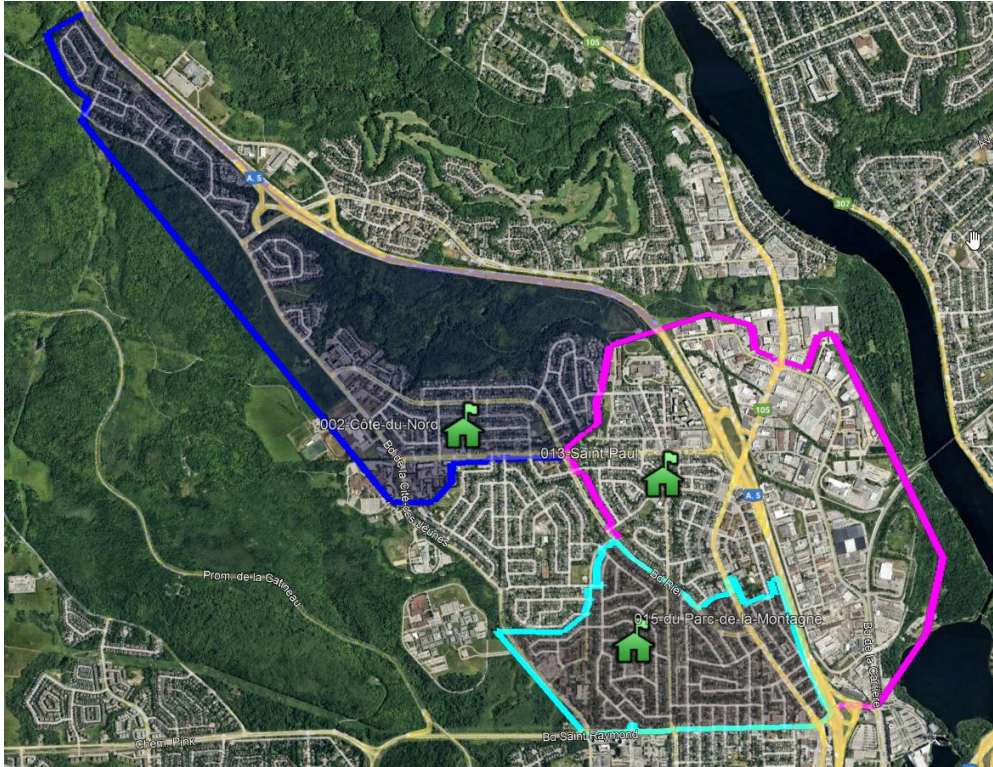
Réduire le nombre d'élèves à l'École Saint-Paul et combler les nouveaux espaces à l'École du Parc-de-la-Montagne sont les deux enjeux les plus importants à traiter. Nous avons regardé l'option de combler les espaces de l'École du Parc-de-la-Montagne avec une zone venant de l'École du Lac-des-Fées. Cette option est rejetée principalement parce que la prévision de clientèle du MEQ à cette école est en décroissance. Il n'y a donc pas besoin de vider cette école pour le moment.

Nous avons aussi regardé la possibilité d'inclure le bassin de l'École internationale du Mont-Bleu dans l'équation. Considérant les modifications qui pourraient être apportées au PPP dès l'automne et le fait que nous ne connaissons pas l'impact sur le nombre d'élèves que ces changements pourraient apporter. Nous croyons qu'il est plus opportun et prudent d'attendre et de voir comment la population de cette école sera affectée et de voir si des changements sont désirables ou nécessaires.

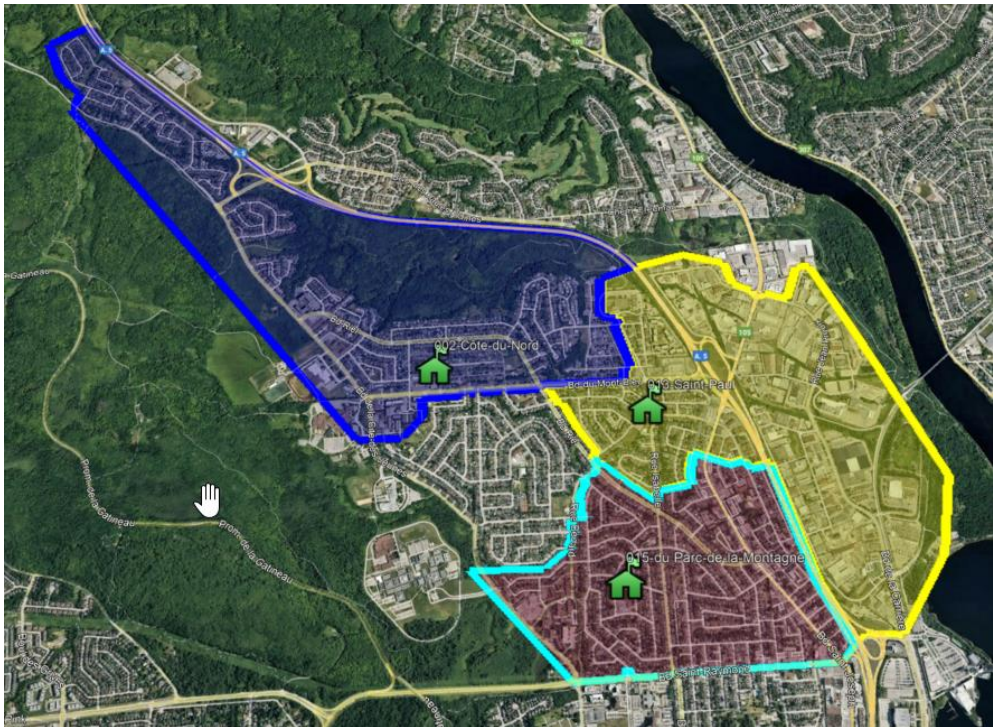
Enfin, nous avons regardé toutes les rues aux abords des bassins existants des 3 écoles afin de voir lesquelles étaient les plus propices à être changées de bassins. C'est le nombre d'élèves globalement et la proximité des rues à une école qui a orienté notre choix. Soit que la rue était trop près de l'École Saint-Paul, soit qu'elle n'avait pas assez d'élèves pour faire la différence dans le nombre nécessaire à déplacer.

# Cartes initiales et finales des bassins modifiés

Initiale



Finale



# Constats finaux

---

Nous proposons de déplacer les enfants qui habitent la zone 2 et 3 dans le bassin de l'École Saint-Paul vers l'École Côte-du-Nord et les enfants de la zone 1 dans le bassin de l'École Saint-Paul vers l'École du Parc-de-la-Montagne.

Ce scénario nous permet de répondre aux enjeux et aux priorités que nous nous sommes données au début de ce dossier soit :

❖ **Redistribuer les élèves de ces trois bassins-écoles**

- Nous équilibrons le nombre d'élèves ces trois bassins.

❖ **Respecter les capacités d'accueil des trois écoles impliquées**

- Nous respectons la capacité d'accueil tant en nombre total d'élèves qu'en nombre de locaux disponibles.

❖ **Pérennité**

- Les prévisions d'effectifs scolaires pour les années futures démontrent que le scénario proposé est pleinement viable.

❖ **Favoriser le transport actif**

- Les distances de marche sont respectées pour tous les élèves. Considérant la proximité des trois écoles, les distances de marche sont respectées pour tous les élèves. Certains élèves, bien qu'ils étaient marcheurs à une école deviennent transportés car ils habitent dans une zone à risque déjà établie pour l'École du Parc-de-la-Montagne.

# Conclusion

---

Il n'est jamais facile de changer des élèves d'une école à l'autre, mais considérant que nous avons un agrandissement d'une école, des surplus dans une autre et de la place pour accueillir des élèves dans une troisième, il nous apparaissait important de rééquilibrer ces trois bassins d'école. Le scénario proposé adresse ces trois enjeux et réussit à les régler.



# Échéancier de consultation

Date	Actions	Responsables	Commentaires
6 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de l'échéancier au Conseil d'administration</li> </ul>	DG	
9 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et consultation</li> <li>• Conseils d'établissement des écoles concernées               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ École du Parc-de-la-Montagne</li> <li>○ École Saint-Paul</li> <li>○ École Côte-du-Nord</li> </ul> </li> </ul>	DG DGA Dir. SOST	Une rencontre commune pour les 3 CE en virtuelle est organisée.
28 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et consultation au Comité de parents et invitation au Comité EHDAA</li> </ul>	DG DGA Dir. SOST	Une rencontre commune pour ces deux comités est organisée.
4 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et consultation du CCG</li> </ul>	DG DGA Dir. SOST	
30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des commentaires du Comité de parents et des conseils d'établissement</li> </ul>	Comités C.É.	
Août 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du CCG</li> </ul>	DG DGA Dir. SOST	
Semaine du 23 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soirée d'information publique pour les résidents concernés</li> </ul>	D.G. DGA Dir. SOST	Invitation aux résidents concernés. Les commentaires devront être acheminés au SOST au plus tard le 17 octobre 2024.
novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport synthèse :</li> <li>• Retour au CGE</li> </ul>	DG DGA Dir. SOST	
Fin novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation pour adoption au Conseil d'administration</li> </ul>	Président du CGE	

DG : Direction générale

DGA : Direction générale adjointe

Dir. SOST : Direction du Service de l'organisation scolaire et du transport

CÉ : Conseils d'établissement

CCG : Comité consultatif de gestion

CGE : Comité de gouvernance et d'éthique